

Document d'Informations Clés (DIC)

OBJET

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

MONCEAU MULTI GESTION INFLATION (le « Compartiment »)
Compartiment de la SICAV MONCEAU MULTI GESTION MOBILIERE
Actions de catégorie C (les « Actions »)

Initiateur du PRIIP :	MONCEAU ASSET MANAGEMENT SAS	Code ISIN :	FR001400FQO5
Adresse :	65, Rue de Monceau, 75008 Paris, France	Pour plus d'informations Veuillez contacter l'initiateur du PRIIP :	Téléphone : +33 1 83 79 04 98 Email : contact@monceau-am.com Site : www.monceau-am.com

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de MONCEAU ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

MONCEAU ASSET MANAGEMENT est agréée par la France sous le n° GP-14000019 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production du Document d'Informations Clés : **08/01/2025**.

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Monceau Multi Gestion Inflation est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable

DURÉE

Le Compartiment a été créé le 27 juin 2023 pour une durée de 99 ans. Il peut décider de sa dissolution ou fusion à son initiative.

OBJECTIFS

L'objectif de gestion du compartiment Monceau Multi Gestion Inflation est la recherche de performances, à moyen terme (5 ans), au travers d'une allocation et d'actifs sensibles et/ou affectés positivement par l'inflation (hors tabac). Le gérant mettra en œuvre une gestion active et flexible sur les marchés actions, de taux, de crédit, ou de matières premières, fondée sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des conditions de marché. L'exposition aux diverses classes d'actifs se fera principalement via une sélection discrétionnaire d'actions ou de parts d'OPC.

Le gérant établit une allocation diversifiée entre différents types d'actifs financiers, en fonction de l'étude des canaux de diffusion de l'inflation dans l'économie, et des anticipations d'inflation à long terme par le marché. Afin de s'exposer positivement à l'inflation, il sera privilégié les obligations indexées sur l'inflation, les obligations à taux variables, les matières premières, ainsi que les actions de sociétés dont les activités et profits sont positivement impactés par l'inflation. Le gérant peut s'exposer directement ou indirectement à ces classes d'actifs à travers des OPC ou ETF.

Les expositions aux différentes classes d'actifs, secteurs, zones géographiques se fondent sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial et des contributeurs/canaux de diffusion de l'inflation. Le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles afin que le rendement moyen des actifs soit en ligne avec les anticipations d'inflation à long terme de la zone euro. La politique de gestion met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements.

Le compartiment peut détenir :

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions :
 - d'OPCVM de droit français ou étranger ;
 - de fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) de droit français ou de fonds professionnels à vocation générale (FPVG) qui n'utilisent pas les dérogations d'emprunt d'espèces, de contrepartie et de risque global ;
 - de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou de fonds d'investissement de droit étranger sous réserve (i) que ces fonds aient fait l'objet d'un accord bilatéral entre l'Autorité des marchés financiers et leur autorité de surveillance relatif à l'équivalence des règles de sécurité et de transparence aux règles françaises et (ii) qu'un instrument d'échange d'informations et d'assistance mutuelle ait été mis en place dans le domaine de la gestion d'actifs pour le compte de tiers.
 - Dans ce cadre, le compartiment pourra investir dans des ETF (Exchange Traded Funds) jusqu'à 100% de son actif net.
- Dans la limite de 30% de son actif net en parts ou actions : de placements collectifs de droit français (dit « autres FIA »), de FIA établis dans d'autres Etat membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement (autres que ceux précités éligibles à 100% et respectant les conditions détaillées dans le prospectus)
- jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions :
 - OPCVM et FIVG nourriciers
 - FPVG mentionnés à l'article L.214-144 du Code monétaire et financier utilisant les dérogations d'emprunt, de contrepartie et de risque global,
 - FPS mentionnés à l'article L.214-154 du Code monétaire et financier.

Les OPC sous-jacents ne peuvent pas investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'OPC.

L'exposition du compartiment au risque actions peut varier entre 0 et 80%.

Le compartiment sera exposé jusqu'à 100% au risque de change.

L'exposition aux pays émergents est limitée à 20% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le compartiment s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne, à moyen terme (5 ans) via un véhicule investi de manière flexible pouvant s'exposer jusqu'à 100% au marché actions, et sont prêts à assumer les risques découlant d'une telle exposition. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

DEPOSITAIRE

CACEIS Bank

Document d'Informations Clés (DIC)

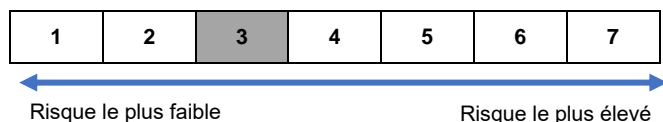
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les statuts et les rapports annuels et semestriels de la SICAV sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact@monceau-am.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.monceau-am.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 11h00, heure de Paris (J) et exécutées sur la base de la valeur liquidative (VL) calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour ouvrable (J). La VL est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris (selon calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.) et des jours fériés en France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le compartiment dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : c'est le risque lié à la présence dans le portefeuille de moyennes et de petites capitalisations plus sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente ;

Risque de durabilité : fait référence à tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille. Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes.

Risque de change : Le risque de change existe du fait que l'OPCVM détient des titres libellés dans une devise autre que l'euro ; la variation de l'euro par rapport à une autre devise pourra impacter négativement la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de contrepartie : le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCES

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans

Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans *	
Scénario minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 770 €	8 530 €	* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Si le scénario de tension est plus favorable que le scénario défavorable, alors le Rendement annuel moyen du scénario de tension correspond au scénario défavorable.
Scénario de tension	Rendement annuel moyen	-12.33%	-3.13 %	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 560 €	9 810 €	* Le scénario défavorable est calculé sur la base de l'historique réalisé de l'OPC du 29/12/2023 au 31/12/2024
	Rendement annuel moyen	-4.44 %	-0,39%	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 750 €	11 000 €	* Le scénario modéré est calculé sur la base de l'historique réalisé de l'OPC du 30/06/2017 au 30/06/2022
	Rendement annuel moyen	-2.49 %	1.92 %	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 640 €	12 030 €	* Le scénario favorable est calculé sur la base de l'historique réalisé de l'OPC du 30/11/2019 au 29/11/2024
	Rendement annuel moyen	6.39 %	3.76 %	

QUE SE PASSE T'IL SI MONCEAU ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'investissement dans une SICAV n'est pas garanti ni couvert par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie. Les actifs de la SICAV sont détenus sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SICAV chez le dépositaire. Par conséquent, le défaut de la Société MONCEAU ASSET MANAGEMENT n'aurait pas d'impact sur les actifs de la SICAV. La revente des actions, le capital et les revenus de la SICAV ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Document d'Informations Clés (DIC)

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 €		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	497.92 €	972.49 €
Incidence des coûts annuels*	5.02 %	1.88 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.81 % avant déduction des coûts et de 1.92 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée selon les différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée représentent le montant maximum pouvant être payés lors de la souscription. 4,00 % représente le montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Les coûts de sortie représentent le montant maximum pouvant être payés lors du rachat. 0,00 % représente le montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ces coûts représentent les frais d'exploitation inévitables du produit et tous les paiements, y compris les rémunérations, aux parties liées au produit qui lui fournissent des services. 0.97% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	93.12 €
Coûts de transaction	0,05 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4.8 €
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	Néant

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE MINIMALE REQUISE : 5 ans

Cette durée de détention recommandée est un minimum qui tient compte des caractéristiques du produit choisi. Elle peut être plus longue au regard de votre situation patrimoniale et de votre choix d'investissement.

Vous pouvez faire un rachat partiel ou total à tout moment. Une sortie avant la fin de période de détention recommandée peut avoir une conséquence sur les performances attendues de votre investissement. Vous pouvez retrouver le détail des éventuels frais et pénalités appliqués en cas de désinvestissement dans la section : « Que va me coûter cet investissement ? ».

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du Dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 11h (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour ouvrable (J).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute précision ou réclamation, veuillez contacter MONCEAU ASSET MANAGEMENT SAS, situé au 65, Rue de Monceau, 75008 Paris, France. Vous pouvez également adresser une réclamation par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@monceau-am.com

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

De plus amples informations sur le Fonds, telles que le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles en français et peuvent être demandées gratuitement à tout moment auprès de MONCEAU ASSET MANAGEMENT situé au 65 Rue de Monceau, 75008 Paris, France, ou l'adresse suivante : contact@monceau-am.com.

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Fonds dispose de moins de cinq années civiles complètes, sont disponibles sur demande auprès de MONCEAU ASSET MANAGEMENT situé au 65 Rue de Monceau, 75008 Paris, France, ou l'adresse suivante : contact@monceau-am.com.

La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de l'action

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois : www.monceau-am.com

Informations relatives à la finance durable : www.monceau-am.com